



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation critique des nappes phréatiques au 1er mai 2023

Question écrite n° 9319

Texte de la question

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le risque de sécheresse estivale. Malgré le fait que sur les deux-tiers nord du territoire la situation s'améliore considérablement sur les nappes les plus réactives et notamment sur les nappes du Massif armoricain et de la région Grand Est, 68 % des niveaux des nappes restent sous les normales mensuelles en avril (75 % en mars 2023) avec de nombreux secteurs affichant des niveaux bas à très bas. C'est notamment le cas des nappes inertielles du Dijonnais au Bas-Dauphiné qui affichent des niveaux bas à très bas, du fait de plusieurs recharges hivernales successives peu intenses on encore les nappes alluviales côtières et des calcaires karstifiés de Provence et de Côte d'Azur qui enregistrent des niveaux bas à très bas, historiquement bas. Ainsi, elle lui demande quelles mesures peuvent être prises afin d'anticiper les prochains mois de sécheresse dans ces secteurs où le niveau des nappes phréatiques sont très basses et quel accompagnement peut être fait auprès des collectivités locales ou établissement public de coopération intercommunale (EPCI) gestionnaire de l'eau sur le territoire.

Texte de la réponse

L'eau représente un enjeu de santé publique, de souveraineté nationale et de préservation de la biodiversité. Face à une raréfaction de la ressource en eau et des épisodes de sécheresse qui s'intensifient, le président de la République a présenté le 30 mars dernier le « Plan Eau » pour une gestion plus résiliente et concertée de la ressource. Ce plan d'action, qui s'inscrit dans la planification écologique portée par la Première ministre, prévoit notamment la valorisation des eaux dites « non-conventionnelles » avec pour objectif de développer 1 000 projets de réutilisation sur l'ensemble du territoire d'ici 2027 et de multiplier par dix le volume d'eaux usées traitées réutilisées pour d'autres usages d'ici 2030. Ce plan doit permettre de répondre aux diverses exigences du contexte actuel, comme le réchauffement climatique, les sécheresses qui vont s'accroître en nombre comme en intensité, les tensions sur la ressource sur l'ensemble de l'année. Il constitue le premier chantier de France Nation Verte et a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ce plan se décline en cinquante-trois mesures concrètes réparties sur cinq axes : accélérer la sobriété partout et dans la durée, lutter contre les fuites et moderniser nos réseaux, investir massivement dans la réutilisation des eaux usées et la mobilisation de nouvelles ressources, planifier les usages de l'eau sur la disponibilité future de la ressource et accompagner les transformations de notre modèle agricole et généraliser une tarification adaptée de l'eau. La trajectoire de sobriété sera déclinée avec une double logique territoriale et sectorielle. En matière d'adaptation et de préservation des risques liés aux sécheresses, le retour d'expérience de l'épisode de 2022, inédit par sa durée et son intensité a permis d'identifier un certain nombre de mesures pour garantir la disponibilité de la ressource en eau dès l'été 2023 et à plus long terme. Le dispositif VigiEau a été déployé le 11 juillet 2023, afin que chacun puisse connaître les restrictions qui s'appliquent en fonction de sa géolocalisation et de sa catégorie d'usage, ainsi que les éco gestes recommandés au regard de la situation hydrologique locale. La priorité du Gouvernement est aussi d'accompagner les collectivités dans la gestion et l'investissement sur leur réseaux d'eau. Les fuites d'eau représentent aujourd'hui 20 % des pertes d'eau potable. Le Plan Eau apportera 180

millions d'euros par an supplémentaires afin de moderniser en profondeur le réseau d'eau français, de sécuriser l'alimentation en eau potable notamment pour 2 000 communes fragiles face au risque de rupture et les points noirs identifiés possédant un taux de fuite supérieur à 50 %. Le Plan Eau doit également permettre la mobilisation des Agences de l'eau. Les recettes fiscales des Agences de l'eau seront réhaussées dans le projet de loi finance pour 2024. 475 millions d'euros supplémentaires par an seront donc mobilisés pour accompagner les plans d'intervention des agences, dont le petit cycle de l'eau. Les agences soutiendront également les collectivités dans leurs projets d'adaptation au changement climatique. Le succès du Plan Eau repose sur la mobilisation des acteurs de terrain. C'est sur chaque territoire que ce plan doit être décliné sur la base des documents de planification (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) mais aussi des plans territoriaux de gestion des eaux qui rassemblent les acteurs politiques, économiques, scientifiques ou associatifs impliqués sur l'eau d'un territoire. La planification écologique nationale et territoriale sur l'eau doit permettre d'organiser et d'accélérer la mise en oeuvre d'actions concrètes et quantifiables pour une gestion de l'eau plus résiliente et plus sobre adaptée au climat d'aujourd'hui et de demain.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9319

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Biodiversité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 juin 2023](#), page 5750

Réponse publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8526